

Les Crêts du Pilat



Visorando



Randonnée n°31815485

Une randonnée proposée par P.O Express

Une randonnée panoramique ouverte à tous aux multiples Belvédères à l'assaut des deux plus hauts sommets du Pilat

Durée :	3h35	Difficulté :	Facile
Distance :	9,70 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	276 m	Activité :	À pied
Dénivelé négatif :	270 m	Régions :	Massif central, Massif du Pilat
Point haut :	1 425 m	Commune :	Doizieux (42740)
Point bas :	1 282 m		

Description

Se garer sur le parking situé au pied du Crêt de l'Oeillon

(D) Du parking, filer Sud/Ouest en parallèle à la route et monter à droite au niveau d'un panneau indicatif.

Ce tronçon conduit au grand espace du Col de Botte.

(1) Partir sur le sentier à droite en direction de la Jasserie.

Dépasser la stèle en mémoire du crash d'avion de novembre 1944, puis, traverser un ruisseau avant, plus loin de sortir de la forêt.

Repérer un ancien télésiège sur la droite avant de traverser la route menant à la Jasserie où le balisage du GR®7 fait son apparition.

(2) Suivre le GR®7 sur la gauche en direction du Crêt de la Perdrix.

Traverser la route et continuer en face.

Ignorer la première intersection de sentiers et aboutir à la suivante.

(3) S'engager à droite afin d'atteindre l'objectif de la randonnée, à savoir le plus haut sommet du Pilat, le Crêt de la Perdrix.

(4) Après s'être émerveillé du 360° proposé, revenir à l'intersection précédente.

(3) Partir en face vers le Crêt de la Chèvre et, quelques mètres après, se diriger à gauche lorsque le panneau l'indique. **(tronçon non tracé sur la carte IGN mais balisé)**

Plus loin, retrouver la jonction du Crêt de la chèvre.

(5) Faire l'aller/retour à droite afin de profiter du panorama.

Poursuivre l'itinéraire en direction du Crêt de l'Etançon. Sur cette partie, se trouve un refuge non indiqué sur la carte IGN.

Prendre à droite au niveau de ce dernier et rejoindre, plus tard, le col d'Etançon.

(6) Plusieurs choix possibles sont proposés. Ignorer Crêt de l'Oeillon par route des crêtes et préférer prendre en face la direction du Crêt de l'Etançon.

(7) Encore un formidable panorama.

Continuer l'itinéraire, qui, cette fois-ci mène à un nouveau Crêt, celui du Rachat où se trouve une Antenne.

(8) Descendre Nord/Est et retrouver le col de Botte, vu au début de la randonnée.

(1) Répéter le chemin du début en sens inverse afin de revenir sur le parking.

Points de passages

D/A Parking au pied du Crêt de l'Oeillon
N 45.391235° / E 4.608185° - alt. 1 319 m - km 0

1 Col de Botte
N 45.388672° / E 4.599036° - alt. 1 341 m - km 0.86

2 La Jasserie / GR7
N 45.391062° / E 4.573969° - alt. 1 311 m - km 3.57

3 Jonction Crêt de la Perdrix
N 45.382885° / E 4.576111° - alt. 1 398 m - km 4.53

4 Crêt de la Perdrix et Abandon GR7
N 45.382526° / E 4.572828° - alt. 1 421 m - km 4.8

5 Jonction Crêt de la Chèvre
N 45.379787° / E 4.58123° - alt. 1 415 m - km 5.66

6 Col d'Etançon
N 45.384424° / E 4.587022° - alt. 1 364 m - km 6.93

7 Crêt de l'Etançon
N 45.384972° / E 4.591995° - alt. 1 384 m - km 7.34

8 Crêt du Rachat
N 45.38679° / E 4.596534° - alt. 1 370 m - km 7.83

9 Table d'orientation au Crêt de l'Oeillon
N 45.392741° / E 4.612007° - alt. 1 346 m - km 9.34

D/A Parking au pied du Crêt de l'Oeillon
N 45.39129° / E 4.608374° - alt. 1 320 m - km 9.7

(D) Avant de finir, partir Nord/Est, traverser la route et monter sur le sentier qui fait face.

Atteindre l'émetteur du Mont Pilat et le longer sur la gauche afin de rejoindre la table d'orientation du Crêt de l'Oeillon et profiter du panorama exceptionnel qui est proposé.

(9) Retourner sur le parking afin de finir la randonnée (A)

Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant <https://youtu.be/Fed4aC2QyOE>

Randonnée au 3/4 ombragée

Entre (5) et (6) Refuge non indiqué sur la carte

A proximité

Au col de Botte (1) faire un détour en prenant à gauche la direction du Crêt de Botte.

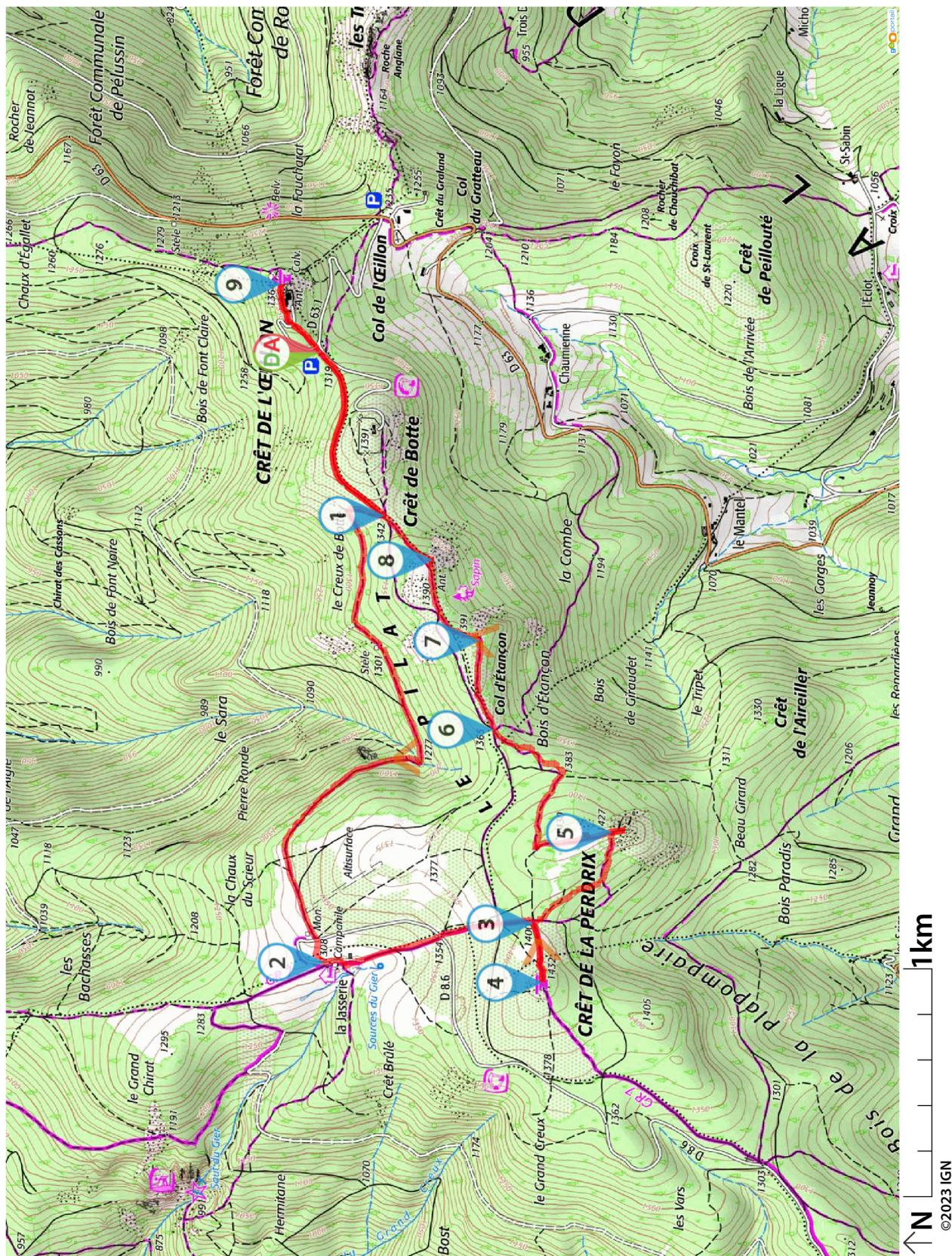
Plus bas, ascension du Pic des 3 Dents au départ du col de l'Oeillon.

A la Jasserie, GR®7 en direction du Saut du Gier et du barrage de Soulages.

Station du Bessat.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-31815485>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

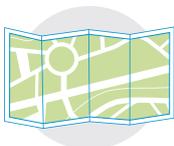
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.